

limité du P.L.U.

VOCATIONS (exemple : UM5*1L35)

Les zones urbaines multifonctionnelles (UM)

- centralités anciennes et coeurs historiques
- tissus à dominante d'échoppes et faubourgs, et de maisons de ville
- tissus à dominante de grands ensembles et tissus mixtes
- tissus à dominante de maisons individuelles récentes
- tissus urbains situés en lisières ou isolés en zones naturelles ou agricoles

Les zones urbaines particulières (UP)

- zones de projet, d'aménagement et de renouvellement urbain
- zones d'intérêt patrimonial bâti et/ou paysager
- zones d'aménagement commercial identifiées au SCOT

Les zones urbaines spécifiques (US)

- zones urbaines spécifiques liées aux équipements
- zones urbaines spécifiques liées à l'économie

Les zones à urbaniser (AU)

- zones AU multifonctionnelles
- zones AU spécifiques liées à l'économie
- zones AU99 : zones à urbaniser à long terme

Les zones agricoles et naturelles (A et N)

- zones agricoles réservoirs de biodiversité
- zones agricoles génériques
- zones naturelles réservoirs de biodiversité
- zones naturelles génériques
- zones naturelles de loisirs et d'équipements
- zones naturelles spécifiques
- secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées

bâtiment ou groupe de bâtiments identifiés en A ou N

Bande d'accès (exemple : UM5*1L35)

- * constructibilité par nouvelle bande d'accès autorisée
- constructibilité par nouvelle bande d'accès interdite

DISPOSITIONS RELATIVES AUX REGLES DE STATIONNEMENT (exemple : UM5*1L35)

0, 1, 2, 3, 4 ou 5

catégorie de secteur pour l'application des règles de stationnement
NB : la catégorie 0 correspond à des dispositions spécifiques pour certaines zones, précisées dans le règlement écrit

Modération des règles de stationnement

perimètre de modération des règles de stationnement
(à consulter dans le règlement écrit)

DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIVERSITE SOCIALE, A L'HABITAT ET AU LOGEMENT (exemple : UM5*1L35)

secteurs de diversité sociale

- L logements locatifs sociaux
- A accession sociale
- 35 pourcentage minimum de surface de plancher dédiée
- p dispositions particulières précisées dans le règlement écrit

secteurs de taille de logement

STL.n° catégorie de cas pour l'application de la taille de logement
(se référer à la liste des dispositions en faveur de la diversité de l'habitat)

servitudes de mixité sociale

SMS.n° servitude de mixité sociale
(se référer à la liste des dispositions en faveur de la diversité de l'habitat)

DISPOSITIONS DE MORPHOLOGIE URBAINE

Règles d'urbanisme spécifiques applicables aux constructions

fixées sur l'ensemble de la zone

- | | | | |
|---------|--|-------|---|
| HF12 | Hauteur maximale de façade (en mètres) | EB15 | Empreinte bâtie maximale (pourcentage de la superficie totale du terrain) |
| HF12(A) | Hauteur maximale de façade pouvant comporter un attique au dernier étage (en mètres) | EPT30 | Espace en pleine terre minimum (pourcentage de la superficie totale du terrain) |
| HT15 | Hauteur totale maximale de la construction (en mètres) | RM4 | Marge de recul minimal (en mètres) |

fixées à partir de la voirie ou de l'espace public existant ou projeté, d'une limite de zonage ou d'une limite parcellaire, (règles se substituant à celles fixées sur l'ensemble de la zone)

- | | | | |
|----------|---|---|---|
| R6 | Marge de recul imposée (en mètres) | HF12 | Séquence définissant une hauteur maximale de façade (en mètres) |
| RM50 | Marge de recul minimal (en mètres) | HF12(A) | Séquence définissant une hauteur maximale de façade pouvant comporter un attique au dernier étage (en mètres) |
| RM50/a | Marge de recul minimal (en mètres) à partir de l'axe de la voirie | HT15 | Séquence définissant une hauteur totale maximale de la construction (en mètres) |
| R0 ou R8 | Marge de recul imposée à 0 ou à 8 mètres | Séquence concernée par des dispositions particulières d'entrée de ville | |

LINEAIRES DESTINES A LA DIVERSITE COMMERCIALE

LC... Identification et référence (consulter l'Atlas des linéaires commerciaux)

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

BO... Périmètre et référence de la fiche (consulter le Livret des quartiers)

PERIMETRES D'ATTENTE DE PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL

SP/EB seuil maximal de construction et d'installation autorisé à l'intérieur du périmètre (en m² de surface de plancher et/ou d'empreinte bâtie)

JJ.MM.AAAA date limite d'effet de la servitude

CONDITIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA SALUBRITE, A LA PREVENTION DES RISQUES ET A LA PROTECTION CONTRE LES NUISANCES

secteurs potentiellement soumis à des risques d'inondation fluvio-maritimes

IP tout ou partie du secteur est potentiellement inondable : se référer à la réglementation (PPR) et à la connaissance du risque le plus récent.

secteurs soumis à des risques technologiques

SEVESO périmètres SEVESO

secteurs d'interdiction de construire ou sous conditions spéciales d'installation de toute nature (plantations, dépôts, affouillements, forages, exhaussements des sols)

Interdiction de construire	Construction sous conditions	Fonctionnement des services publics
[IC sp]	[CS sp]	Protections contre les nuisances
[IC pn]	[CS pn]	Préservation des ressources naturelles
[IC m ⁺]	[CS m ⁺]	Secteur de mise en valeur des ressources naturelles du sol et du sous-sol
[IC m]	[CS m]	Risques d'affaissement ou d'éboulement
[IC afeb]	[CS afeb]	Risques d'inondation par les ruisseaux
[IC in]	[CS in]	

DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, ZONES HUMIDES, A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL, BATI ET PAYSAGER

ZH zone potentiellement humide

U terrain cultivé situé en zone urbaine (U) à protéger et inconstructible

Espace boisé classé existant ou à créer

Arbre isolé et référence de la fiche (à consulter dans l'Atlas des arbres isolés)

Plantation à réaliser au titre d'obligations paysagères prescrites par le règlement

dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

Cn... ensemble naturel bénéficiant de prescriptions particulières au titre des continuités écologiques et paysagères

Pn... espaces de paysage bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

En... ensemble bâti et paysager bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager

Bn... éléments bâti bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural (se référer au document traitant des Dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine)

DISPOSITIONS RELATIVES A DES INTENTIONS OPERATIONNELLES

Emplacements réservés

Emplacement réservé de voirie

Pn... se référer à la liste des emplacements réservés

Emplacement réservé de superstructure

1 n°	- déplacement, transport, stationnement, espace public	5 n°	- bâtiments communaux et communautaires
2 n°	- eau et assainissement	6 n°	- enseignement et petite enfance (écoles, crèches, ...)
3 n°	- déchets	7 n°	- sport, loisir, culture, santé, social
4 n°	- espaces verts (y compris constructions liées)	8 n°	- divers (cimetières, gens du voyage, ...)

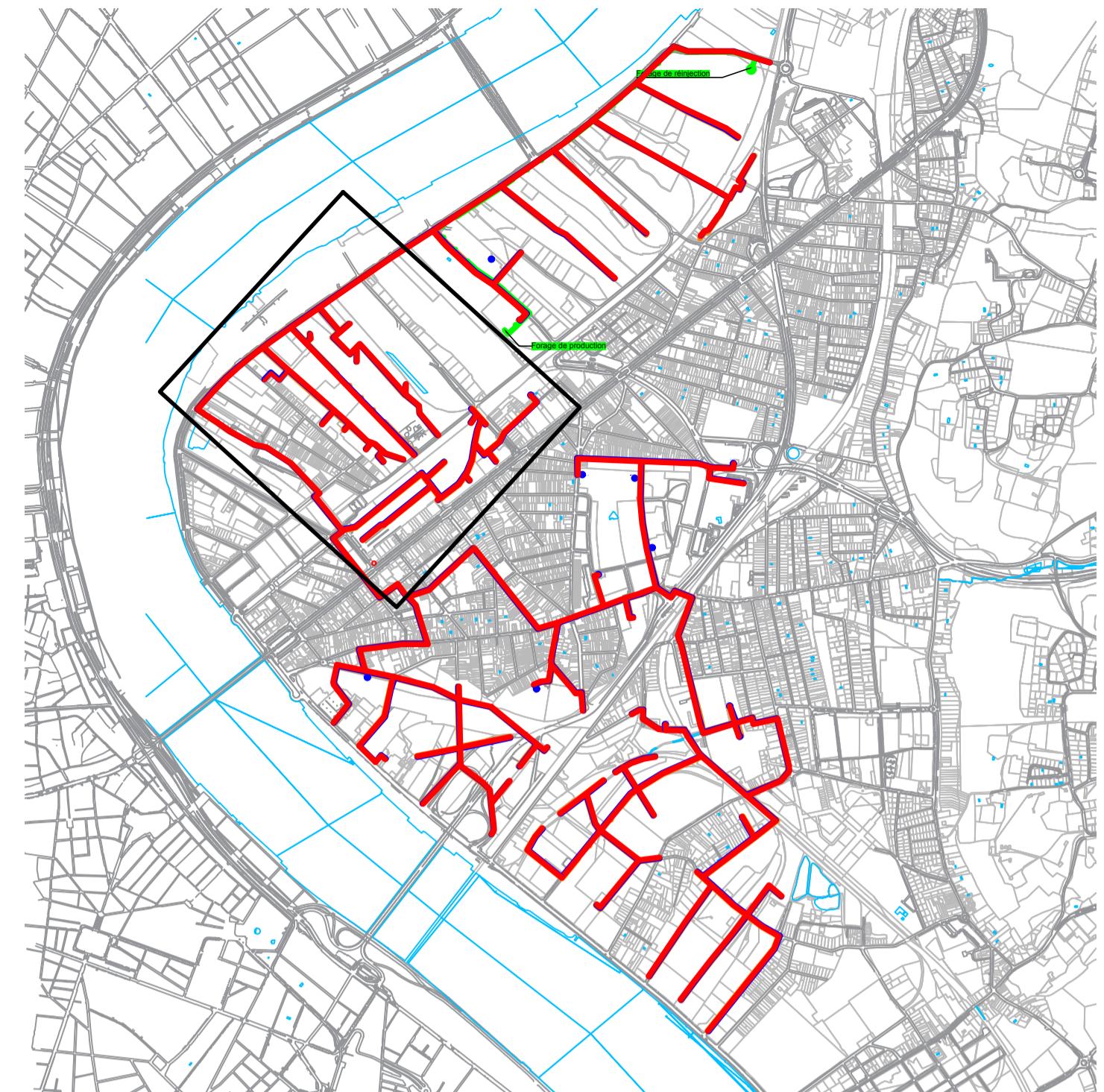
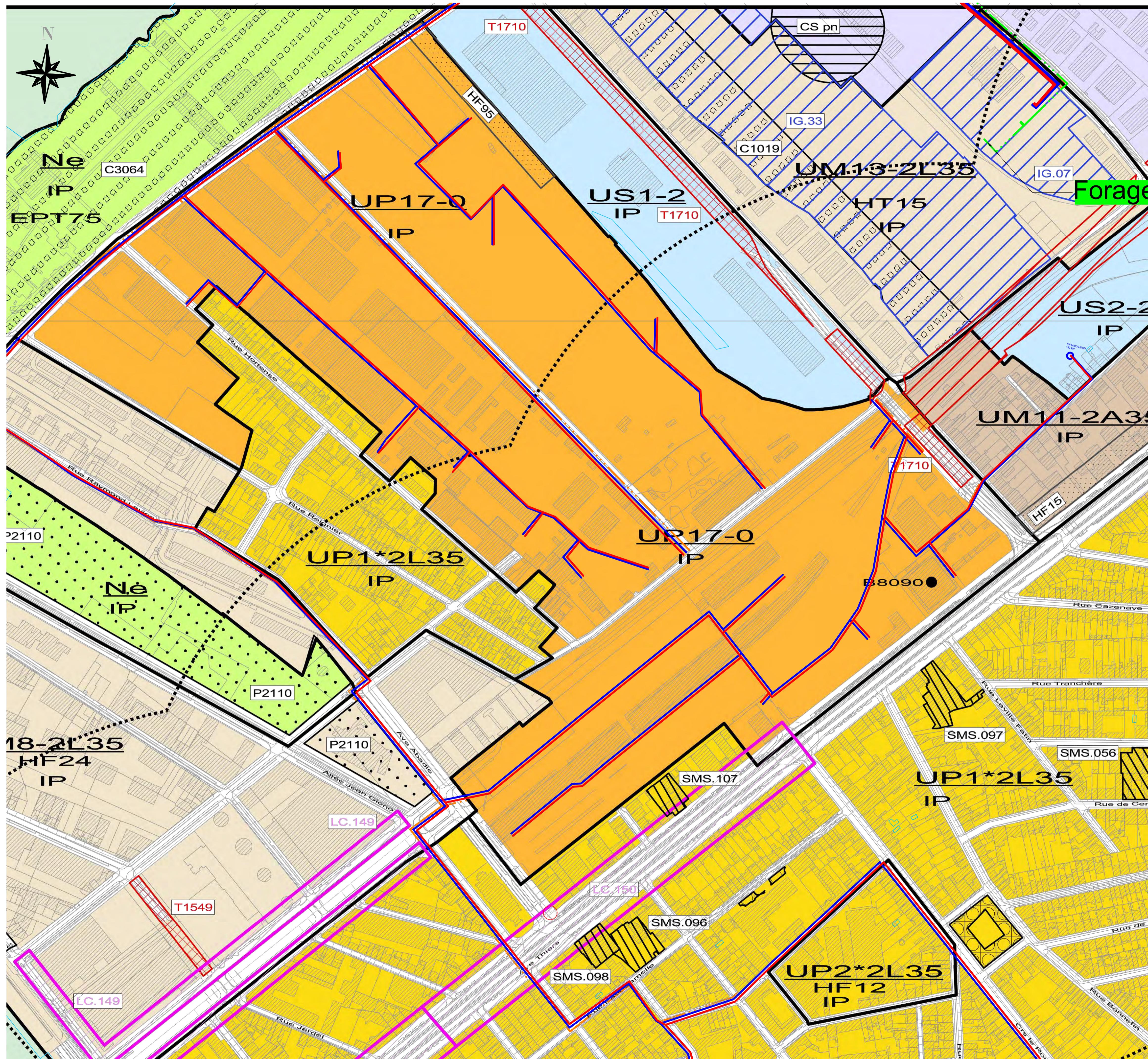
SERVITUDES DE LOCALISATION

V voirie

EV espace vert

IG intérêt général

A	06/06/2017	Première édition	MG	PB
Indice	Date	Description	Dess.	Verif.
Echelle SANS				
Naldeo				
Agence de LYON 55 rue de la Villette - 69425 LYON Cedex 03 Tel 04 72 91 82 60, Fax 04 72 91 82 75 www.naldeo.fr				
PLAINE DE GARONNE ÉNERGIES				
AVP				
PLU - LÉGENDE				
N° d'Affaire	Plan N°			
YF7010	YF7010_L_00_P_X0021_24			



Légende - Projet de réseaux

- Réseaux de chaleur (aller)
- Réseaux de chaleur (retour)
- Réseaux Fibre Optique
- Forage de production et réinjection

Plaine Garonne Énergies

Réseaux de Chaleur, géothermal, de communication et sous stations

AVP

D	24/07/2017	Modification du tracé	MG	PB
C	09/06/2017	Tracé optimisé suite réunion du 09/06/2017	MG	PB
B	06/06/2017	Changement de titre	MG	PB
A	02/06/2017	Première édition	MG	PB
Indice	Date	Description	Dess.	Verif.

Tracé optimisé - Zone Bastide Niel - PLU

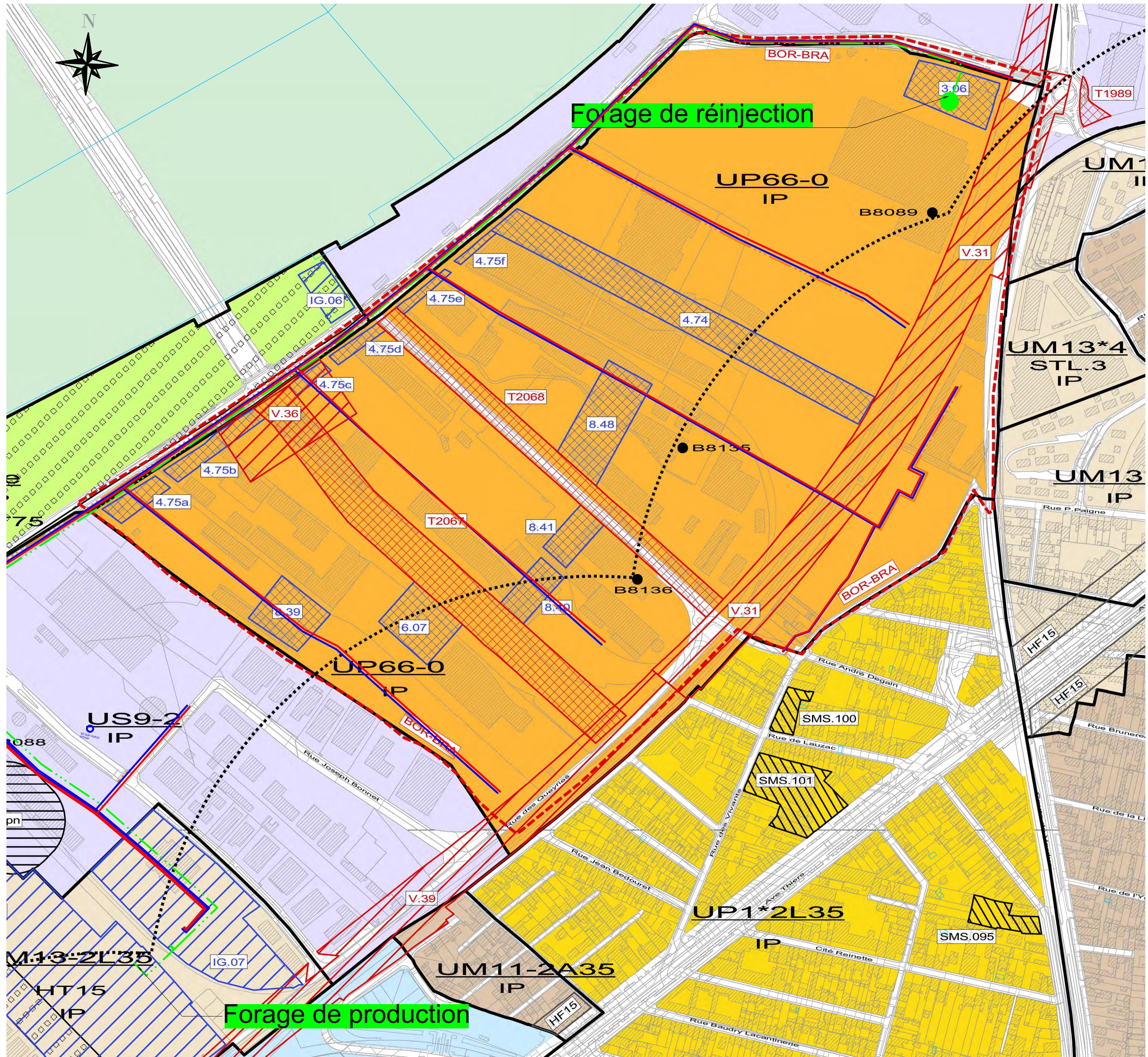
Echelle 1/2000 N° d'Affaire YF7010 Plan N° YF7010_L_00_PL_X00023

Chemin d'accès : <http://www.naldeo.fr/plan-dimplantation/>

Date envoi : 12/09/2017

PLAN Schématique d'implantation

Naldeo
Agence de LYON - 55 rue de la Villette - 69425 LYON Cedex 03 - Tel. 04 72 91 82 60, Fax 04 72 91 82 75 - www.naldeo.fr



Légende - Projet de réseaux

- Réseaux de chaleur (aller)
- Réseaux de chaleur (retour)
- Réseaux Fibre Optique
- Forage de production et réinjection

Plaine Garonne Énergies

Réseaux de Chaleur, géothermal, de communication et sous stations

AVP

Indice	Date	Description	Dess.	Ver.
D	24/07/2017	Modification du tracé	MG	PP
C	09/06/2017	Tracé optimisé suite réunion du 09/06/2017	MG	PP
B	06/06/2017	Changement de titre	MG	PP
A	02/06/2017	Première édition	MG	PP

Tracé optimisé - Zone BRAZZA- PLU

Echelle N° d'Affaire Plan N°
1/2000 YF7010 YF7010 L 00 PL X00024

PLAN Schématique d'implantation

